

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU
11 JUILLET 2024**

Transmission en Préfecture	11 JUIL 2024
Date Réception	

L'an deux mille vingt quatre, le onze juillet à 10 h 00, se sont réunis à LE MUY 83490 - Usine d'Eau Potable du Muy- RD 25 – Quartier Rabinon (ancienne route de Sainte Maxime), les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 1^{er} juillet 2024, sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire DU MUY.

PRESENTS :

BOYER Liliane - OLIVIER Gil - BONNAL Gérard - CHIRON Hervé - LONGO Gilles - MOISSIN Jean-François - CHIOCCA Christophe - MERIMECHE Kader.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

ABSENTS : 6

RAOUST Jean-Paul - UGO René - DECARD Guillaume - HUMBERT Cédric - GIUSTI Jacques - BOYER Max.

SECRETAIRE DE SEANCE : CHIOCCA Christophe

DELIBERATION N° 2024-009		BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2024	
Affiché du au			

Madame la Présidente soumet à l'examen du Comité syndical le projet de budget Supplémentaire pour l'année 2024.

Acte de reports et d'ajustements, le Budget supplémentaire est une décision modificative particulière.

· En tant qu'acte de reports, il reprend les résultats, les restes à réaliser et les reports adoptés dans le cadre du Compte Financier Unique de l'exercice 2023 ;

· En tant qu'acte d'ajustements, il permet, comme toute décision modificative, de procéder à des ajustements, à des virements de crédits et des inscriptions nouvelles s'avérant nécessaires au regard de l'utilisation des crédits ou des engagements pris par le Conseil Syndical depuis l'adoption du Budget primitif.

Le Budget Supplémentaire est soumis à l'examen du Comité Syndical.

Il s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

Budget supplémentaire 2024	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	17 671 800,18	16 916 500,00
Excédent N-1 Reporté	0,00	798 521,19
Affectation du résultat	0,00	1 100 000,00
Reste à réaliser	3 902 724,94	2 759 503,93
Total Section d'investissement	21 574 525,12	21 574 525,12
Section De fonctionnement	3 374 295,95	9 550,00
Excédent N-1 Reporté	0,00	3 364 745,95
Total Section de fonctionnement	3 374 295,95	3 374 295,95
Total Budget Supplémentaire 2024	24 948 821,07	24 948 821,07

Le Comité Syndical est invité à :

- ✓ **délibérer** sur le Budget Supplémentaire.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L.2312-1, L.2312-2 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif de l'exercice 2024

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1 : Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2024 est adopté et arrêté à la somme de 24.948.821,07 euros.

Article 2 : La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var et publiée sur le site web du syndicat(<https://seve-eau.fr>).

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

LA PRESIDENTE

A circular stamp with the text "SYNDICAT de l'Eau du Var Est" is overlaid with a handwritten signature in red ink. The signature appears to be "Lilliane Boyer".

Lilliane BOYER